

OBJET : ASSAINISSEMENT – GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – COMMUNE DE STILL– RUE DES ECOLES ET IMPASSE RUE DE LA LIBERTE : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE ET DE GESTION AVEC LA COMMUNE

N° 25-106

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le projet, sous maîtrise d’ouvrage de la Commune de STILL, de réaménagement au niveau de la rue des Ecoles et de l’impasse de la rue de la Liberté ;

CONSIDERANT que les aménagements y relatifs relèvent pour partie de la compétence « voirie » détenue par la Commune de STILL et pour partie de la gestion des eaux pluviales urbaines incombant à la Communauté de Communes ;

VU les statuts de la Communauté de Communes ;

VU sa délibération N° 22-63 du 30 juin 2022 définissant la politique de la Communauté de Communes en matière de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDERANT du fait de leur très forte imbrication, que les travaux incombant à la Commune de STILL et ceux relevant de la Communauté de Communes peuvent difficilement être dissociés ;

ESTIMANT dès lors opportun de définir formellement les modalités de délégation de maîtrise d’ouvrage sur la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines y relatives ;

VU ainsi le projet de convention en ce sens, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 11 décembre 2025 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 2 octobre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
entérine**

la convention à conclure avec la Commune de STILL, relative à la définition des modalités de délégation de maîtrise d’ouvrage sur la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines concernant les travaux d’aménagement au niveau de la rue des Ecoles et de l’impasse de la rue de la Liberté à STILL, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Laetitia MARTZ



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 12 décembre 2025
- publication sur le site internet le : 12 décembre 2025

Acte à classer**DE-25-106**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-12T11-54-47.00 (MI266114622)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20251211-DE-25-106-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - GESTION DES EAUX PLUVIALES
- COMMUNE DE STILL- RUE DES ECOLES ET IMPASSE RUE DE LA LIBERTE : CONVENTION DE DELEGATION DE MAINTENANCE, TRAVAIL D'OUVRAGE ET DE GESTION AVEC LA COMMUNE

Date de décision : 11/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-106 ASST GEPU RUE DES ECOLES ET IMPASSE RUE DE LA LIBERTE STILL CONVENTION.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/12/25 à 11:54

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 12/12/25 à 11:54

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 12/12/25 à 12:01